



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 135/22

Objet

Signature de la Convention
Territoriale Globale avec la
CAF du Jura

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M Rebillard, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B Gagnoux, J.L Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M Daubigney, C. Riotte à J.L Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, O. Gruet, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Les Caisse d'Allocations Familiales (CAF) collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain parmi lesquels figurent, au premier rang, les collectivités locales.

Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

A ce titre, dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse et de la gestion des accueils de loisirs, la Communauté d'agglomération du Grand Dole bénéficie de financements de la CAF du Jura, notamment via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce dernier est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Le partenaire CAF propose à compter de 2022 un dispositif de remplacement appelé « Convention Territoriale Globale » (CTG).

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale. L'objectif est d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Convention Territoriale Globale engage la collectivité à atteindre des objectifs et à mettre en œuvre des actions pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Aussi, à minima une fois par an, un Copil et un comité opérationnel devront se réunir. Des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'activité des accueils de loisirs seront transmis périodiquement à la CAF du Jura.

Outre, l'amélioration de la qualité de l'offre éducative sur le territoire, l'équité d'accès aux usagers, la signature de cette convention permet à l'établissement public de coopération intercommunale de maintenir des aides financières des années antérieures sous forme de « bonus territoire ».

Le calcul correspond au nombre d'heures déclarées annuellement sur l'ensemble des structures multiplié par 0.63cts. Le montant total de l'aide financière est donc révisé chaque année mais est plafonné en fonction des chiffres de 2021, année de référence.

En sus du bonus territoire, des aides financières plafonnées sont attribuées pour :

- 3 ETP pour des postes de coordination pour un montant de 70 224 €,
- 1 ETP pour la ludothèque pour un montant de 11 257,85 €,
- 1 ETP pour le poste de chargé de coopération pour un montant de 24 000 €,
- 1 forfait pour l'aide à la formation pour un montant de 2 569,46 €.

Cette nouvelle convention est signée pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Jura telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tous les avenants y afférents.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Actions Educatives / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- CAF du Jura

